

le mardi 13 avril 2004

13 h

Prière.

M. Doucet donne avis de motion 80 portant que, le mardi 20 avril 2004, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation, les notes de service, les courriels, les télécopies, les lettres et les notes d'information échangés entre les responsables d'Énergie NB et des fonctionnaires ou des membres du gouvernement, ou les deux, concernant le report de la restructuration d'Énergie NB, du 1^{er} mars 2004 au 13 avril 2004.

M. Arseneault donne avis de motion 81 portant que, le mardi 20 avril 2004, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le Bureau des ressources humaines, les rapports sur l'absentéisme, tant mensuels qu'annuels, de **chaque** ministère provincial ainsi que les rapports sur l'absentéisme qui sont fournis aux sous-ministres et qui précisent, pour le personnel de leur propre ministère et pour l'ensemble de la fonction publique, le nombre moyen de journées de congé de maladie prises et les coûts connexes; il s'agit des rapports dont il est question dans le rapport du vérificateur général, du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2004.

L'hon. M. Green annonce que, moyennant le consentement unanime pour passer outre à l'étude des motions émanant des députés, la Chambre reprendra le débat sur le budget.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'appel des motions émanant des députés.

Il est donné lecture de l'ordre du jour portant reprise du débat ajourné sur la motion 65, laquelle est ainsi formulée :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Burke invoque le Règlement ; il soutient que le député de Dieppe-Memramcook parle de personnes qui ne sont pas à la Chambre.

M. Holder, président suppléant de la Chambre, rappelle aux parlementaires de ne pas mentionner les absences.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Green, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 73 (8 avril 2004).